

Département des Côtes d'Armor  
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION  
**SEANCE DU MARDI 26 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 26 mars à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle des Forges à Bourbriac le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

**Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants**

AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BANIEL Pascal (suppléant) ; BEGUIN Jean-Claude ; BERNARD Joseph ; BILLAUX Béatrice ; BOUILLENNEC Rachel ; BURLOT Gilbert ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHAPPE Fanny ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; CORBEL Samuel (suppléant) ; DOYEN Virginie ; DUPONT Frédéric ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GAUTIER Guy ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; JEGOU Christelle (suppléante) ; JOBIC Cyril ; KERHERVE Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GALL Annie ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Yannick ; LE GOFF Philippe ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Tugdual ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (suppléant) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LE VAILLANT Gilbert ; LINTANF Joseph ; LOZAC'H Claude ; MOURET Patricia ; NAUDIN Christian ; PONTIS Florence ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; ROPERS Laure (suppléante) ; SALOMON Claude ; SAMSON-RAOUL Caroline ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; VIBERT Richard.

**Conseillers d'agglomération - pouvoirs**

BOETE Cécile à CLEC'H Vincent ; CADUDAL Véronique à RIOU Philippe ; GOUAULT Jacky à CHAPPÉ Fanny ; GRAEBER Sophie à DOYEN Virginie ; HERVÉ Gildas à CONNAN Guy ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe à VIBERT Richard ; LE HOUEROU Annie à LE MEAUX Vincent ; PAGNY Gilles à CONNAN Josette ; PARISCOAT Dominique à LE MEUR Frédéric ; PRIGENT Christian à LE GAOUYAT Samuel ; RASLE-ROCHE Morgan à RANNOU Hervé ; SALLIOU Pierre à PONTIS Florence ; ZIEGLER Evelyne à LE GOFF Philippe.

**Conseillers d'agglomération absents et excusés**

BOUCHER Gaëlle ; BOULANGER Servane ; BREZELLEC Marcel ; CHARLES Olivier ; DUMAIL Michel ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LE LAY Alexandra ; PRIGENT Jean-Yvon ; QUENET Michel ; VAROQUIER Lydie.

<b>Nombre de conseillers en exercice :</b>	<b>88 Titulaires - 43 suppléants</b>
Présents	63
Procurations	13
<b>Votants</b>	<b>76</b>
Absents	12

Le Conseil d'agglomération a voté les tarifs 2024 lors du Conseil d'agglomération du 12 décembre 2023 pour le service d'eau potable. Pour rappel, la part délégataire est supprimée au 1<sup>er</sup> janvier 2024 suite à la mise en place de la régie, hormis le secteur de Bourbriac qui la conserve du fait du contrat de Délégation de service public qui court jusqu'au 31 décembre 2028.

Une modification de la grille tarifaire 2024 en eau potable pour le secteur de Pontrieux est nécessaire pour corriger une erreur matérielle concernant les compteurs de 60 mm et plus.

Vu la grille de tarifs suivante, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2024 en € HT, pour le secteur de Pontrieux en eau potable :

Secteur Pontrieux					
Communes	Abonnement annuel (Part fixe) 2024		Consommation au m <sup>3</sup>		Consommation au m <sup>3</sup>
			(Part variable) 2023		(Part variable) 2024
Plouëc-du-Trieux Pontrieux Quemper-Guezennec Saint-Clet	Ordinaire (compteur Ø 15 à 50 mm)	86,58 € HT	Tranche unique	1,554 €HT	1,727 €HT
	Compteur 60 mm et + et PI	257,38 € HT	Compteur 60 mm et +	1,624 €HT	1,7970 €HT

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Approuve la grille tarifaire modifiée concernant le service eau potable pour le secteur de Pontrieux telle que présentée ci-dessus et applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,  
Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,  
Hervé RANNOU